

Qualité Médico-Pharmaceutique (QMP)

Un nouveau site web qui vaut le détour

Source de référence pour tout ce qui a trait à la préparation magistrale dans notre pays, le site web www.mfk-qmp.be vient de faire peau neuve. Plus aéré, il est surtout beaucoup plus convivial. Il vous permet notamment de rechercher des formules sur la base de différents critères, mais aussi d'introduire une demande pour l'organisation d'une réunion non seulement de GLEM mais aussi de concertation médico-pharmaceutique (CMP) ouverte aux médecins et aux pharmaciens... Quant à la rubrique d'actualité, elle a pris du galon.

L'objectif de l'asbl QMP – ou *Qualité Médico-Pharmaceutique* en toutes lettres – est de vous fournir les connaissances et outils vous permettant d'utiliser la prescription magistrale de manière optimale. « *Nous formons des orateurs capables de parler des préparations du FTM dans le cadre des GLEM. C'est un domaine dans lequel nous avons développé une solide expérience,* explique Kurt Wauters, le responsable de QMP. *Mais nous voulons aussi monitorer et renforcer la qualité des préparations magistrales chez les pharmaciens. Il y a deux ans, nous avons introduit un « Programme de Promotion de la Qualité » auprès de l'INAMI : « La prescription magistrale comme option thérapeutique additionnelle ». Les organisateurs d'une réunion de CMP locale basée sur ce programme peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'INAMI qui peut aller jusqu'à 2.000 euros. »*

Outre ses **bénéfices thérapeutiques** (traitement sur mesure, meilleure observance...), la prescription magistrale peut être la solution à certaines **indisponibilités** temporaires de médicaments. Souvent, elle est aussi **plus avantageuse** pour le patient, surtout si celui-ci bénéficie d'une intervention majorée.

Cette opportunité figure en bonne place sur la page d'accueil du nouveau site web. Pharmaciens et médecins peuvent y « commander » une CMP. Auparavant, cela n'était possible que dans le cadre des GLEM. « *Pour*



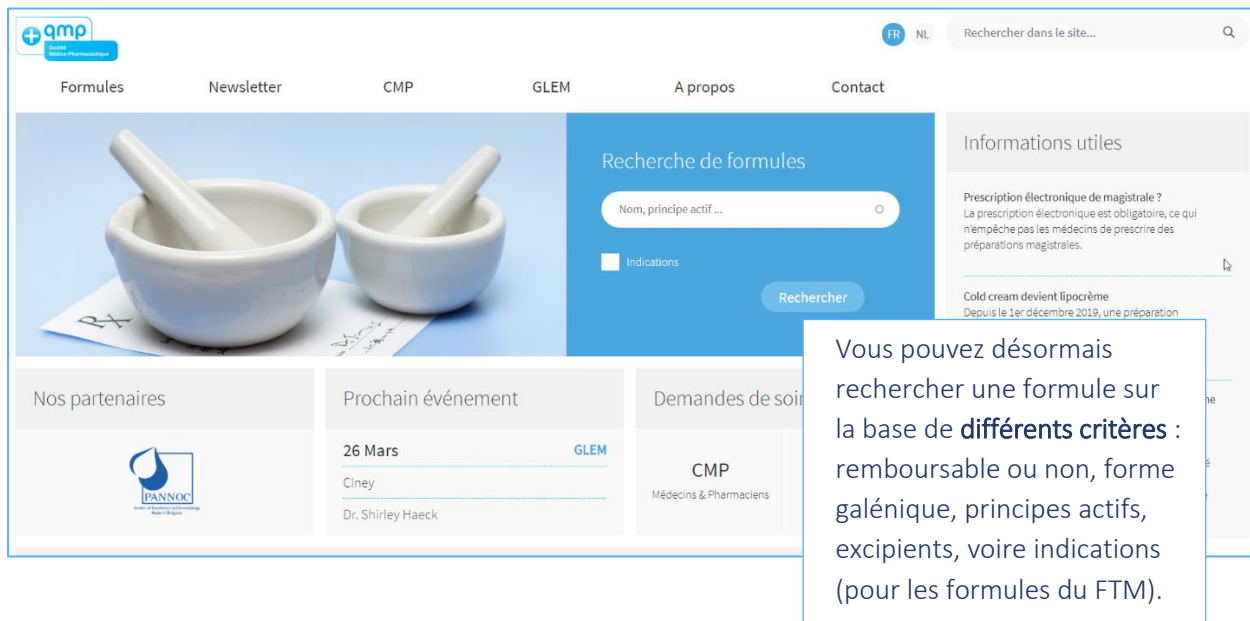
organiser une CMP locale, une demande doit être introduite auprès de l'INAMI par une équipe locale composée d'au moins 1 pharmacien et 1 médecin. Nous pouvons aider à remplir le formulaire de demande. Nous nous chargeons également du modérateur et du matériel de soutien.

Notre programme se base sur des questions relatives à des préparations spécifiques... qui proviennent d'une enquête préalable menée auprès des futurs participants. On demande notamment quels sujets ils aimeraient

*voir abordés et quelles préparations posent des problèmes pratiques ou sont à éviter. On sonde également les médecins afin d'identifier les problèmes pour lesquels ils aimeraient disposer d'une solution magistrale. Ce sont les organisateurs qui réalisent l'enquête ; nous offrons un support scientifique. Nous faisons du **travail sur mesure** et tenons compte des spécialités des médecins : généralistes, pédiatres, dermatologues... Nous déchargeons au maximum les organisateurs. Ceux-ci ne doivent se soucier que des aspects pratiques : fixer une date, inviter les participants, réserver une salle, le catering éventuel... »*

Formules et informations

Les nouveautés les plus importantes sur le site concernent la rubrique « **formules** ». Elle a maintenant une place centrale sur la page d'accueil. « *Sur notre site, nous rassemblons non seulement toutes les formules du FTM, mais aussi d'autres formules précieuses issues du Tarif des Préparations Magistrales, que nous transmettons aux maisons de soft, mais qui reste inaccessible pour beaucoup de médecins. Au total, notre site présente environ 430 formules, dont environ 200 sont issues du FTM. Les autres proviennent de formulaires étrangers ou du Formulaire National dont plus personne – et certainement pas les médecins – ne dispose.* »



Enfin, le dernier atout du site est sa rubrique « **informations utiles** ». Les courts articles qui y sont régulièrement publiés gagnent ainsi en visibilité. QMP publie aussi une newsletter digitale trimestrielle. « *Ceci ne change pas. Nous ne voulons pas bombarder les médecins et pharmaciens d'information. Mais nous aborderons désormais une préparation magistrale orpheline dans chaque newsletter. Le public cible est certes limité, mais il nous paraît important d'attirer l'attention sur cette problématique.* »

Une prescription électronique de préparation magistrale ?

La prescription électronique est obligatoire ; ceci n'empêche pas la prescription de préparations magistrales. Même si le logiciel de prescription ne le permet pas (facilement), il reste des possibilités. Le médecin peut, par exemple, saisir une préparation magistrale dans le « champ de texte » de la prescription électronique. Mais il se peut que le logiciel du pharmacien ne puisse pas lire ce champ. Le cas échéant, le médecin peut encore utiliser une « bonne vieille » prescription papier... rédigée sur le nouveau modèle s'entend !

Bien que la prescription magistrale ne fasse pas partie des exceptions officielles à l'obligation de prescrire par voie électronique, les prescripteurs ne risquent – heureusement – pas d'être sanctionnés pour cela. La liberté thérapeutique et l'intérêt du patient doivent primer sur une telle obligation de digitalisation.